

RAPPORT N° 99/7-30  
au Conseil Municipal

OBJET

**DOUBLEMENT DU BOULEVARD VAUBAN**  
Approbation du CRAC 1998

Par Délibération du Conseil municipal en date du 01/08/98, une convention de Mandat d'études et de réalisation a été passée avec la SODIAC pour l'opération de doublement et de réaménagement du Boulevard Vauban et les raccordements définitifs et provisoires au Sud et au Nord de ce nouvel ensemble de voies à sens unique.

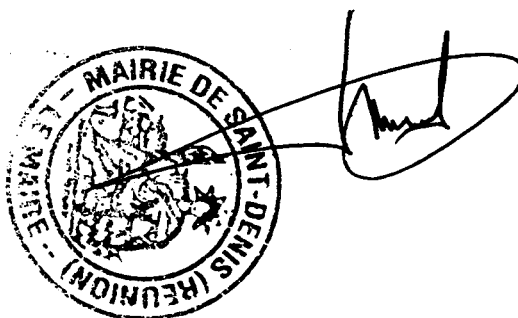
Par Délibération en date du 30/10/98, un avenant à la convention de mandat a porté l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 20.249 KF TTC.

Le Compte Rendu annuel d'Activité à la Collectivité établi au 31/12/98 par le mandataire SODIAC fait apparaître un montant de dépenses prévisionnel de 20.249 KF TTC.

Je vous demande donc d'approuver le CRAC au 31/12/98 présenté par le Mandataire SODIAC, ayant valeur de bilan actualisé et faisant apparaître un coût total de l'ouvrage de 20.249 KF TTC.

Je vous prie de bien en vouloir délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

23 DEC. 1999

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

COMMUNE DE SAINT-DENIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DELIBERATION N° 99/7-30**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mardi 14 décembre 1999**

**OBJET**

**DOUBLEMENT DU BOULEVARD VAUBAN**  
**Approbation du CRAC 1998**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 99/7-30 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1<sup>er</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

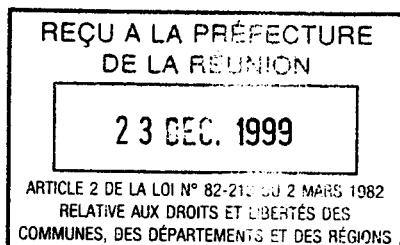
Sur l'avis favorable desdites commissions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité au 31 décembre 1998 présenté par le Mandataire SODIAC.

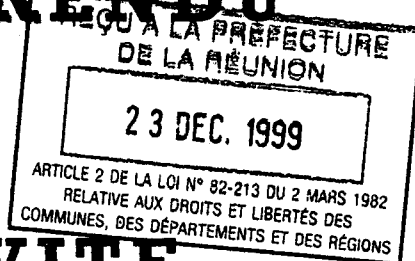
Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le **22 DEC. 1999**

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



# DOUBLEMENT DU BOULEVARD VAUBAN

## COMPTE-RENDU



## D'ACTIVITE

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 14 DEC. 1999

ANNEXE AU RAPPORT N° 99/7-30

## A LA COLLECTIVITE

LE MAIRE

EXERCICE 1998



Michel TAMAYA

# SOMMAIRE

<b>1 - PRESENTATION DE L'OPERATION</b>	<b>3</b>
1.1- PRÉAMBULE	3
1.2 - LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS	3
1.3 - LE PROGRAMME DE L'OPÉRATION	4
1.3.1 <i>Le projet d'infrastructure</i>	5
1.3.2 <i>La requalification des espaces publics</i>	5
1.3.3 <i>Les raccordements Sud et Nord à plus long terme</i>	5/6
1.4 - RAPPEL DES DONNÉES JURIDIQUES	6
1.5 - RAPPEL DES DONNÉES CONTRACTUELLES	6/7
<b>2 - ETAT DES REALISATIONS</b>	<b>8</b>
2.1 - LES ÉTUDES	8
2.2 - LES ACQUISITIONS	8
2.3 - LES TRAVAUX	8
<b>3 - BILAN FINANCIER</b>	<b>9</b>
3.1 - DÉPENSES (EXPRIMÉES EN KF TTC)	9
3.2 - RECETTES (EXPRIMÉES EN KF TTC)	10
3.3 - COMMENTAIRES SUR LE BILAN ACTUALISÉ	10
<b>4 - TRESORERIE</b>	<b>11</b>
<b>5 - ANNEXE</b>	<b>11</b>

# **CRAC 1998**

## **DOUBLEMENT DU BOULEVARD**

### **VAUBAN**

Le présent Compte Rendu d'Activité à la Collectivité concerne l'opération de doublement et de réaménagement du boulevard Vauban et les raccordements provisoires ou définitifs au Sud et au Nord de ce nouvel ensemble de voies à sens unique.

Il est établi conformément aux lois du 7 juillet 1983 et 8 février 1995 et en application de la convention de mandat.

Ce rapport vise à présenter à la Ville de Saint-Denis, Mandant, une description de l'avancement de l'opération en termes physiques et financiers, notamment afin de lui donner les moyens de suivre le déroulement de l'opération et lui permettre de décider, le cas échéant, des mesures à prendre pour maîtriser l'évolution de l'opération.

# 1 - PRESENTATION DE L'OPERATION

## 1.1- Préambule

L'opération de réaménagement et de doublement du boulevard Vauban s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions de déplacement sur la Ville de Saint-Denis.

En effet, les études du Plan de Déplacements Urbains réalisées en 1993 – 1994 avaient mis évidence la nécessité de réaliser à court terme, le doublement du boulevard afin d'améliorer et de renforcer les liaisons Nord / Sud entre le front de mer et à terme le boulevard Sud.

Le 25 février 1995, le Conseil Municipal a très précisément défini les objectifs assignés à l'opération et notamment les aspects d'insertion urbaine à considérer en accompagnement du projet routier "classique".

Compte tenu de la complexité des études à mener, due à l'imbrication de thèmes d'études ressortant des champs de compétences très différents, le Conseil Municipal lors de cette même séance du 25/02/95 a autorisé le recours à la procédure du marché d'études de définitions concurrentes permettant de retenir un projet lauréat répondant le mieux à l'ensemble des contraintes et des objectifs fixés.

A l'issue de cette procédure et sur avis du jury de concours le Conseil Municipal du 06 octobre 1995 a décidé de retenir le groupement URVOY / BCEOM.

Au stade des études préalables et de la mise au point définitive du programme, la Commune a décidé de confier à la SODIAC un mandat en vue de procéder en son nom et pour son compte aux études techniques nécessaires et à la réalisation de l'opération.

## 1.2 – Les enjeux et les objectifs

Le périmètre d'études retenu dans le cadre de cette opération est délimité par :

- la route Digue et la rue Bois de Nèfles au Sud,
- le boulevard Vauban et les amorces des rues Monthyon et Général de Gaulle à l'Ouest,
- la partie occidentale du quartier de Champ-Fleuri à l'Est,
- le quartier du Butor au Nord.

A terme, avec la construction du boulevard Sud, la fonction de distribution des trafics vers l'hyper centre par l'axe Vauban va s'accroître.

Jusqu'à la livraison de la section "Cœur de Ville" du boulevard Sud, l'amélioration de cet axe permettra d'optimiser le fonctionnement de la rocade Sud constituée par les rues Bertin, Monthyon et de Gaulle qui continueront à supporter des trafics intenses.

La mise a sens unique des voies Marcel Pagnol et Vauban, la création d'un nouveau pont sur la ravine du Butor permettent d'augmenter la capacité des différents carrefours intéressés par le projet et d'améliorer la lisibilité du réseau et la fluidité du trafic.

En marge de ce projet routier, des objectifs d'insertion urbaine sont également recherchés :

- impact de l'opération au plan des nuisances phoniques,
- parti d'aménagement paysager soulignant l'axe de la ravine du Butor vers l'océan et la continuité paysagère avec le Parc Urbain,
- solutions actuelles et futures aux difficultés d'accès au quartier de Champ-Fleuri,
- opportunité de retraiter l'actuel boulevard Vauban pour une meilleure qualité de vie des riverains (logements, écoles, équipements),
- gestion de phases transitoires de raccordement de cette nouvelle voie et ses extrémités Nord et Sud, en attendant les grands projets du boulevard Sud et du Front du Mer.

### **1.3 – Le programme de l'opération**

Les études de définition ont permis d'établir le programme des études à mener afin de répondre aux objectifs fixés et d'estimer pour chaque prestation identifiée :

- les buts et performances à atteindre,
- les techniques de base à utiliser,
- les moyens à mettre en œuvre en terme de compétences et de matériel,
- les niveaux de prix et leur mode de calcul,
- les délais de réalisation,
- ainsi que le phasage le plus adéquat pour l'exécution de ces prestations.

Le programme définitif de l'opération a été arrêté en tenant compte des évolutions du projet liées :

- à l'approfondissement des objectifs initiaux par l'étude de définition lauréate, puis par l'esquisse,
- aux informations recueillies auprès du public et des riverains pendant la période de concertation tenue en juillet et août 1997,
- aux évolutions des projets voisins interférant : boulevard Sud, TCSP, Front de Mer.

### 1.3.1 Le projet d'infrastructure

La première phase fonctionnelle correspond aux travaux nécessaires à la mise en service, au plus tard fin 99 (date de livraison de la section Gimart / Digue du Boulevard Sud) du plan de circulation avec mise à sens unique des deux boulevards de part et d'autre de la ravine du Butor :

- Création d'une voie nouvelle en rive droite de la ravine du Butor, comportant deux files en sens Sud → Nord, deux trottoirs et un couloir cyclable. Cette voie nouvelle, dans l'emprise réservée au POS, sera en partie créée sur l'actuelle rue Marcel Pagnol.
- Création d'un ouvrage d'art sur la ravine du Butor comportant deux files en sens Est → Ouest et deux trottoirs, dans l'axe de la rue Général de Gaulle.
- Création d'une voie de liaison entre ce nouveau pont et la rue de Gaulle, aux mêmes caractéristiques géométriques, et réaménagement du carrefour Butor / Vauban / De Gaulle.
- Réaménagement des carrefours :
  - \* Vauban / Bois de Nèfles
  - \* Digue / Lycée / Jean Cocteau.

Cette première phase préfigure des actions complémentaires permettant à terme :

- la prolongation de la voie nouvelle en rive droite jusqu'à son débouché sur l'axe du TCSP rue Léopold Rambaud,
- la requalification de l'axe Butor / De Gaulle mis à sens unique Nord → Sud dans le cadre du réaménagement du carrefour du Butor.

### 1.3.2 La requalification des espaces publics

L'opération comprend un important volet de réaménagement et de mise en valeur des espaces publics, afin de donner une image urbaine cohérente et une identité particulière aux deux secteurs situés de part et d'autre de la ravine du Butor :

- création de pistes et bandes cyclables,
- parvis de l'école Vauban 1,
- aménagements piétons et paysagers sur les berges de la ravine,
- prolongement du Mail de Champ-Fleuri au Sud du Théâtre, incluant des aires de stationnement,
- parvis du Théâtre.

### 1.3.3 Les raccordements Sud et Nord à plus long terme

Le raccordement définitif au Boulevard Sud est abouti au stade du projet. Les travaux du futur carrefour Boulevard Sud / Vauban devraient intervenir à partir du début 2000 pour une livraison courant 2001.



Le raccordement définitif au Front de Mer est une opération à plus long terme, puisqu'il n'est pas prévu dans le cadre du plan de circulation à court terme "Butor / UMAB". Le tracé de cette future liaison Vauban Est → RN2 ne sera arrêté qu'après élaboration des études préliminaires sur l'ensemble du Front de Mer.

#### **1.4 – Rappel des données juridiques**

- Lancement de la Concertation Préalable

Conseil municipal du 06/10/95, délibération n° 95/5.30

- Approbation du bilan de la Concertation Préalable

Conseil municipal du 03/10/97, délibération n° 97/6.59

- Lancement de l'Enquête Publique valant enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

Conseil municipal du 27/03/98, délibération n°98/2.20

- Arrêté d'ouverture d'enquête publique n°98.1461/DR1 en date du 26/06/98

- Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique n°98.2397/DR1 en date du 22/09/98

- Autorisation à la SODIAC de poursuivre la procédure d'expropriation

Conseil municipal du 30/10/98, délibération n°98/6.47

#### **1.5 – Rappel des données contractuelles**

- Autorisation de passer des marchés d'études de définition

Conseil municipal du 25/02/95, délibération n°95/1.36

- Autorisation de passer le marché de Maîtrise d'œuvre

Conseil municipal du 06/10/95, délibération n°95/5.39

- Autorisation de confier une convention d'études et de réalisation à la SODIAC avec transfert du contrat de Maîtrise d'œuvre à la SODIAC (avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre)

Conseil municipal du 01/08/97, délibération n°97/5.22

- Approbation du programme de l'opération et du bilan financier prévisionnel

Conseil municipal du 15/10/97, délibération n°97/7.03

- Approbation du dossier d'avant-projet

Conseil municipal du 27/03/98, délibération n°98/2.20

- Autorisation au mandataire SODIAC de signer le marché de Coordonnateur SPS avec SOCOTEC

Décision n°474/98 du 30/04/98

- Approbation du dossier Projet et autorisation au mandataire SODIAC de lancer l'appel d'offres et de signer les marchés

Conseil municipal du 31/07/98, délibération n°98/5.08

- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mandat confié à la SODIAC

Conseil municipal du 30/10/98, délibération n°98/6.47

- Autorisation au mandataire SODIAC de signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre BCEOM / URVOY

Conseil municipal du 18/12/98, délibération n°98/7.36

## **2 – ETAT DES REALISATIONS AU 31/12/98**

### **2.1 – Les études et démarches administratives**

L'année 1998 a été consacrée aux études techniques.

Les dossiers d'avant-projet et projet ont régulièrement été approuvés par le conseil municipal.

Parallèlement, au plan réglementaire et juridique, M. Le Préfet du Département et de la Région Réunion a pris l'arrêté d'Utilité Publique permettant au mandataire d'engager la procédure d'acquisition des parcelles au profit de la Commune.

### **2.2 - Les acquisitions**

En application de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique, les démarches de calage des emprises foncières ont été engagées fin 1998 sur la base du dossier projet afin de préparer l'enquête parcellaire.

### **2.3 – Les travaux**

La consultation des entreprises a été organisée le 21/09/98.

Par suite de mises au point de détail du dossier de consultation des entreprises, un report de délai a été accordé aux entreprises et la réception des offres est intervenue le 26/11/98.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 27/11/98.

Après analyse des aspects techniques et financiers des offres par le maître d'œuvre, la commission a décidé, en date du 11/12/98, d'attribuer le marché de travaux, qui se décompose en une tranche ferme et cinq tranches conditionnelles complémentaires, à l'entreprise GTOI.

Le montant global de l'engagement s'établit à + 3,14% du coût d'objectif.

Le délai global de réalisation du marché est de 12 mois avec des dates de livraison intermédiaires qui permettent d'assurer la coordination de l'opération et la cohérence des projets en matière de circulation avec les opérations Boulevard Sud et Front de Mer.

L'ordre de service a été délivré début 99.

### 3 – BILAN FINANCIER

Le bilan au 31 décembre 1998 est établi sur la base de l'avancement physique décrit ci-avant et tient compte des dépenses et recettes comptabilisées à cette date.

#### 3.1 – Dépenses (exprimées en KF TTC)

RUBRIQUES	Bilan du mandat approuvé par DCM du 30/10/98	Réalisé au 31/12/98	Bilan actualisé révisé au 31/12/98	Reste à réaliser
<b>Etudes techniques conception</b>				
- étude SPS	13	13	13	0
- étude acoustique	91	91	91	0
<b>Maitrise d'oeuvre</b>				
- phase conception	876	620	793	173
- phase réalisation	712		697	697
<b>Etudes techniques réalisation</b>				
- étude SPS	66		63	63
- essais et contrôle des ouvrages	22		19	19
<b>Marché de travaux</b>				
- estimation	15 877		16 740	16 740
- imprévus	767		333	333
<b>Autres travaux</b>				
- déplacement poste HT/ABT	728		365	365
<b>Frais divers</b>				
- publication, tirages, reportages...	66	55	66	11
- campagne de communication	44		79	79
<b>Honoraires Mandataire</b>				
- phase conception	219	219	219	0
- phase réalisation (3,2% HT/TTC)	640		643	643
- clôture d'opération	40		40	40
- procédure d'acquisition foncière	88		88	88
<b>TOTAUX</b>	<b>20 249</b>	<b>998</b>	<b>20 249</b>	<b>19 251</b>

### 3.2 – Recettes (exprimées en KF TTC)

Au 31/12/98 le bilan détaillé des recettes du mandat s'établit comme suit :

RUBRIQUES	Bilan du mandat approuvé par DCM du 30/10/98	Réalisé au 31/12/98	Bilan actualisé révisé au 31/12/98	Reste à réaliser
- Remboursement des dépenses par la Ville de Saint-Denis	20 249	1 994	20 237	18 243
- Produits financiers		9	9	0
- Produits divers (encaissement chèques AO)		3	3	0
<b>TOTAUX</b>	<b>20 249</b>	<b>2 006</b>	<b>20 249</b>	<b>18 243</b>

### 3.3 – Commentaires sur le bilan actualisé

L'avenant à la convention de Mandat signé le 09/11/98 fixait une enveloppe financière prévisionnelle HT de 18.492 KF, soit **20.249 KF TTC**.

L'actualisation du bilan au 31/12/98 tient compte notamment :

- de l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre conclu le 24/12/98,
- des résultats de l'appel d'offres de travaux,
- de l'intégration au marché de travaux des prestations de fouilles et remblais nécessaires au déplacement du poste de transformation EDF HTA / BT,
- de la diminution en conséquence du coût de cet ouvrage,

Par ailleurs, la prise en compte des tranches conditionnelles de travaux en léger dépassement par rapport à l'objectif initial (cf 2.1 ci-avant) a fait l'objet d'une compensation sur le poste "imprévus".

Après ajustement des différentes lignes budgétaires, le bilan de l'opération est maintenu à **20.249 KF TTC**.

## **4 – TRESORERIE**

Au 31 décembre 1998, la trésorerie de l'opération fait apparaître un crédit de 1.008 KF TTC.

Cette trésorerie positive résulte de l'avance de démarrage consentie au mandataire suivant les termes de la convention de Mandat.

Les produits financiers dégagés à partir de cette avance figurent au compte de l'opération (cf 3.2 ci-avant).

## **5 – ANNEXE**

Etat comptable récapitulatif des dépenses et des recettes.

# Opération 111 MANDAT DU BOULEVARD VAUBAN

Heure : 17:16

Date : 22/11/99

## DEPENSES REALISEES AU 31/12/98

Date Ar	Mois R	méro Chrc	N° auto	Nom Fournisseurs	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
15/07/99	12 / 97		103504	BCEOM	AC 01	140,00 F	13,30 F	153,30 F
31/03/98	03 / 98		98515	BCEOM	AC 02	0,00 F	0,00 F	0,00 F
31/03/98	03 / 98		98515	BCEOM	AC 02	158 684,57 F	15 075,03 F	173 759,60 F
06/08/98	07 / 98		99327	BCEOM	AC 03	0,00 F	0,00 F	0,00 F
06/08/98	07 / 98		99327	BCEOM	AC 03	234 288,24 F	22 257,38 F	256 545,62 F
06/01/99	11 / 98		100621	BCEOM	AC 04	0,00 F	0,00 F	0,00 F
06/01/99	11 / 98		100621	BCEOM	AC 04	82 831,20 F	7 868,96 F	90 700,16 F
27/05/98	04 / 98		98731	BETURE CONSEIL	AC 01	83 000,00 F	7 885,00 F	90 885,00 F
23/07/99	01 / 98		103506	CABINET URVOY	AC 01	2 594,95 F	246,52 F	2 841,47 F
06/08/98	07 / 98		99851	CABINET URVOY	AC 02	79 975,13 F	7 597,64 F	87 572,77 F
06/08/98	07 / 98		99851	CABINET URVOY	AC 02	0,00 F	0,00 F	0,00 F
31/03/98	03 / 98		98516	DEEP MR FRANTZ LIMIER	AC 02	8 500,00 F	807,50 F	9 307,50 F
30/06/98	06 / 98		99126	SOCOTEC	AC 01	6 000,00 F	570,00 F	6 570,00 F
11/09/98	08 / 98		99561	SOCOTEC	AC 02	5 500,00 F	522,50 F	6 022,50 F
LB 5100 ETUDE PREOPERATIONNELLE						661 514,09 F	62 843,83 F	724 357,92 F
PRD 1 ETUDE PREOPERATIONNELLE						661 514,09 F	62 843,83 F	724 357,92 F
31/12/97	12 / 97		101694	ATELIER PUYLAURENT	FA 9441	2 100,00 F	199,50 F	2 299,50 F
04/08/98	08 / 98	11529	99407	ATELIER PUYLAURENT		6 130,00 F	582,35 F	6 712,35 F
31/07/98	08 / 98		99613	DEBUISSY JP	FRAIS 06-07/98	599,96 F	0,00 F	599,96 F
12/10/98	10 / 98	12000	99932	JOURNAL OFFICIEL		1 227,20 F	0,00 F	1 227,20 F
23/10/98	10 / 98	12087	99969	JOURNAL OFFICIEL		755,20 F	0,00 F	755,20 F
09/11/98	11 / 98	12217	100121	JOURNAL OFFICIEL		802,40 F	0,00 F	802,40 F
31/12/97	12 / 97		101695	LE JIR	FA 15617 Z	254,21 F	24,15 F	278,36 F
31/12/97	12 / 97		101698	LE JIR	FA 158649	1 140,10 F	108,31 F	1 248,41 F
31/12/97	12 / 97		101697	LE JIR	FA 158648	1 227,80 F	116,64 F	1 344,44 F
06/03/98	03 / 98	10501	98398	LE JIR		301,92 F	28,68 F	330,60 F
07/07/98	07 / 98	11343	99214	LE JIR		410,64 F	39,01 F	449,65 F
24/07/98	07 / 98	11465	99283	LE JIR		506,61 F	48,13 F	554,74 F
28/09/98	09 / 98	11907	99758	LE JIR		1 243,20 F	118,10 F	1 361,30 F
30/10/98	10 / 98	12134	99983	LE JIR		390,72 F	37,12 F	427,84 F
12/10/98	10 / 98	12002	99934	LE JIR		319,68 F	30,37 F	350,05 F
31/12/97	12 / 97		101699	LE QUOTIDIEN	FA PA / 85405	1 245,33 F	118,31 F	1 363,64 F
31/12/97	12 / 97		101700	LE QUOTIDIEN	FA PA / 85407	1 262,88 F	119,97 F	1 382,85 F
31/12/97	12 / 97		101696	LE QUOTIDIEN	FA PA / 80923	237,40 F	22,55 F	259,95 F
24/03/98	03 / 98	10606	98471	LE QUOTIDIEN		444,00 F	42,18 F	486,18 F
27/07/98	07 / 98	11471	99288	LE QUOTIDIEN		4 590,00 F	436,05 F	5 026,05 F
03/08/98	08 / 98	11510	99399	LE QUOTIDIEN		3 690,00 F	350,55 F	4 040,55 F
16/10/98	10 / 98	12036	99949	LE QUOTIDIEN		976,80 F	92,79 F	1 069,59 F
02/11/98	11 / 98	12168	100098	LE QUOTIDIEN		444,00 F	42,18 F	486,18 F
01/12/98	12 / 98	12343	100496	LE QUOTIDIEN		444,00 F	42,18 F	486,18 F
31/12/97	12 / 97		101701	MONITEUR	FA 974845	3 595,50 F	341,57 F	3 937,07 F
08/04/98	04 / 98	10720	98623	OMICRONE		330,00 F	31,35 F	361,35 F
06/05/98	05 / 98	10898	98815	OMICRONE		363,00 F	34,49 F	397,49 F
11/06/98	06 / 98	11114	99044	OMICRONE		2 024,62 F	192,34 F	2 216,96 F

Date Ar	Mois R	méro Chrc	N° auto	Nom Fournisseurs	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
07/07/98	07 / 98	11346	99217	OMICRONE		2 766,45 F	262,81 F	3 029,26 F
20/08/98	08 / 98	11649	99491	OMICRONE		22,10 F	2,10 F	24,20 F
22/09/98	09 / 98	11874	99739	OMICRONE		110,00 F	10,45 F	120,45 F
12/10/98	10 / 98	11997	99929	OMICRONE		22,00 F	2,09 F	24,09 F
22/12/98	12 / 98	12530	100588	PROJECT		8 853,84 F	841,11 F	9 694,95 F
21/07/98	07 / 98	11447	99272	SCP ROSAIRE		1 403,59 F	127,64 F	1 531,23 F
LB 5520 FRAIS DIVERS REMUNERABLES						50 235,14 F	4 445,08 F	54 680,22 F
PRD 10 AUTRES DEPENSES REMUNERABLES						50 235,14 F	4 445,08 F	54 680,22 F
31/12/98	12 / 98		101692	SODIAC	PD FINANCIERS	-8 839,04 F	0,00 F	-8 839,04 F
LB 5561 FRAIS FINANCIERS CT						-8 839,04 F	0,00 F	-8 839,04 F
PRD 13 FRAIS FINANCIERS CT						-8 839,04 F	0,00 F	-8 839,04 F
03/12/98	12 / 98	01/111/73	100851	SODIAC	FA HGF 01 / 111	200 000,00 F	19 000,00 F	219 000,00 F
LB 5622 HONORAIRES DE GESTION FORFAITAIR						200 000,00 F	19 000,00 F	219 000,00 F
PRD 23 HONORAIRES DE GESTION FORFAITAIRES						200 000,00 F	19 000,00 F	219 000,00 F
<b>TOTAL OPERATION</b>						<b>902 910,19 F</b>	<b>86 288,91 F</b>	<b>989 199,10</b>



OP 111 MANDAT DU BOULEVARD VAUBAN  
RECETTE SUR OPERATION EN 1998

Heure : 17:16  
Date : 22/11/99

N° autc	N° Chrono	Date	Date Règ	Nom Client	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
98028	01/111/74	27/03/98	27/03/98	COMMUNE DE SAINT DENIS	1 380 000,00 F	0,00 F	1 380 000,00 F
98054	02/111/05	06/05/98	28/05/98	COMMUNE DE SAINT DENIS	10 902,80 F	0,00 F	10 902,80 F
98216	04/111/30	19/08/98	08/12/98	COMMUNE DE SAINT DENIS	15 444,84 F	0,00 F	15 444,84 F
98217	05/111/31	28/08/98	08/12/98	COMMUNE DE SAINT DENIS	9 677,61 F	0,00 F	9 677,61 F
98316	06/111/34	31/08/98	28/01/99	COMMUNE DE SAINT DENIS	324 570,06 F	0,00 F	324 570,06 F
98317	07/111/39	23/09/98	28/01/99	COMMUNE DE SAINT DENIS	5 442,21 F	0,00 F	5 442,21 F
98318	08/111/53	29/10/98	28/01/99	COMMUNE DE SAINT DENIS	3 737,23 F	0,00 F	3 737,23 F
98181	03/111/23	31/10/98	31/10/98	COMMUNE DE SAINT DENIS	243 938,52 F	0,00 F	243 938,52 F
LB 5801 DEMANDE DE REMBOURSEMENT					1 993 713,27 F	0,00 F	1 993 713,27 F
PRD 60 DEMANDE DE REMBOURSEMENT					1 993 713,27 F	0,00 F	1 993 713,27 F
98237	VC AO	25/12/98	25/12/98	APPEL D'OFFRE	3 000,00 F	0,00 F	3 000,00 F
LB 5830 PRODUITS DIVERS					3 000,00 F	0,00 F	3 000,00 F
PRD 68 PRODUITS DIVERS					3 000,00 F	0,00 F	3 000,00 F
<b>TOTAL OPERATION</b>					<b>1 996 713,27 F</b>	<b>0,00 F</b>	<b>1 996 713,27 F</b>